

Sûrement durable.
Durablement sûr.

COOPERA

CoOpera
Fondation collective PUK
Talweg 17, case postale 160
3063 Ittigen

T 031 922 28 22
F 031 921 66 59
info@coopera.ch
www.coopera.ch

Attention : remet tous
les champs du formulaire
à vide!

Ouvre la boîte de
dialogue « Imprimer ».

Prépare un e-mail avec
le formulaire rempli.

Questionnaire pour le calcul de la somme de rachat maximale autorisée

Nous vous prions de prendre connaissance **de la feuille d'information relative au rachat facultatif**: www.coopera.ch/fr > Documents > Assurés > Rachat facultatif (PDF)

Veuillez nous remettre ce formulaire **avant de** procéder au paiement.
Merci de votre compréhension.

Montant désiré du rachat CHF:

Personne assurée

Nom _____ Prénom _____

N° AVS _____

eMail _____

N° Tél. _____

Adresse _____

NPA _____ Lieu _____

Pilier 3a

Disposez-vous d'un avoir du pilier 3a provenant
d'une activité lucrative indépendante? oui non

-----> Si oui, veuillez indiquer le solde
au 31.12. de l'année précédente CHF _____

2^e pilier

Disposez-vous d'un avoir du 2^e pilier sous forme
d'une prévoyance de libre passage ou d'une police
de libre passage? oui non
Conformément à l'art. 4 al. 2 bis LFLP, celle-ci doit
être transférée à la nouvelle caisse de pension.

-----> Si oui, veuillez indiquer le solde
au 31.12. de l'année précédente CHF _____

Prélèvement anticipé

Avez-vous effectué un prélèvement anticipé au titre
de l'encouragement à la propriété du logement que
vous n'avez pas remboursé intégralement? oui non

-----> Si oui, date du prélèvement anticipé _____

Arrivée de l'étranger

Avez-vous quitté l'étranger pour vous installer en Suisse au cours des derniers 5 ans ?

oui non

----> Si oui, date de l'arrivée _____

----> Si oui, étiez-vous déjà assuré précédemment en Suisse dans le cadre du 2^e pilier ?

oui non

(Prière de joindre une copie du certificat de prévoyance ou du décompte de sortie)

Retraite (partielle) anticipée

(Cette question ne concerne que les assurés âgés de 55 ans ou plus)

Percevez-vous ou avez-vous perçu des prestations de vieillesse sous forme d'une rente ou d'un capital ?

oui non

Remarques

-
-
-
-

Vos indications nous permettront de vérifier si un rachat est possible. Des indications incorrectes peuvent le cas échéant être interprétées comme fraude fiscale. Il appartient à la personne assurée de se renseigner sur les possibilités de déduction fiscale ; CoOpera Fondation collective PUK décline toute responsabilité à ce sujet.

Je confirme l'exactitude des informations fournies et déclare que je suis le seul ayant-droit économique du rachat transféré.

Lieu et date _____

Signature _____